

DOCUMENT 1 :

Logement et lutte contre l'itinérance - plan de travail 2021-2022

Domaine d'action stratégique	No	Mesures à mettre en œuvre	État d'avancement (terminé, en cours, non commencé)	Date de début	Date de fin	Budget (nécessaire, sans objet)
Tirer parti des terrains et des actifs pour créer de nouveaux logements abordables	1	Élaborer une stratégie globale et consolidée de biens-fonds qui comprend les terrains appartenant à la Ville et aux gouvernements fédéral et provincial, les terrains d'organismes à but non lucratif et de groupes religieux, les terrains disponibles le long des couloirs des étapes 2 et 3 du TLR/TCRA et les actifs des fournisseurs de logements sociaux pouvant servir à la régénération et au réaménagement. Envisager d'utiliser le modèle des fiducies foncières communautaires pour la gestion de ces actifs. <i>(Stratégie 1.2. C; directive du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020; directive du Conseil - 25 novembre 2020).</i>	Non commencé	T2 2021	T4 2022	Sans objet
	2	Créer en collaboration avec la SLCO un modèle commun en matière d'aménagement, d'abordabilité et de financement à présenter au Conseil aux fins de considération, et conclure un partenariat <i>(stratégie 1.2.C)</i> .	En cours	s. o.	T4 2021	Sans objet
	3	Dresser et tenir à jour un inventaire des possibilités d'aménagement en lançant des demandes d'expression d'intérêt et des demandes de propositions stratégiques, y compris pour du financement préalable à l'aménagement.	En cours	s. o.	T4 2022	Sans objet
	4	Travailler avec le secteur du logement à but non lucratif pour acquérir des actifs de logement stratégiques, déterminer les possibilités de financement et les stratégies d'achat <i>(stratégie 1.1.B)</i> .	Non commencé	T2 2021	T2 2022	Nécessaire
	<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>					
5	Explorer la possibilité de recourir au zonage d'inclusion comme mécanisme pour encourager ou exiger l'aménagement de logements abordables à proximité de grands secteurs de transport en commun, y compris	En cours	s. o.	T4 2021	Nécessaire	

		procéder aux études préliminaires requises pour l'examen d'un Règlement sur le zonage d'inclusion (<i>stratégie 1.2.C</i>).				
	6	Procéder à l'analyse des mesures incitatives offertes par la Ville pour l'aménagement de logements abordables publics ou sans but lucratif dans le cadre du plan financier à long terme (<i>stratégie 1.2.A</i>).	En cours	s. o.	T4 2021	Sans objet
	7	Explorer la possibilité d'établir un cadre réglementaire et incitatif pour les nouveaux logements abordables (c.-à-d. boîte à outils) dans le secteur privé dans lequel seraient recommandées des mesures incitatives et préciser les coûts et les sources de financement éventuelles (<i>stratégie 1.2. A; directive du Comité des services communautaires et de protection -18 juin 2020</i>).	Non commencé	T2 2021	T2 2022	Nécessaire
	8	Examiner et formuler des recommandations relatives à la faisabilité pour la Ville d'être titulaire des baux principaux des logements du secteur privé la première année de location, en tant que stratégie pour améliorer l'offre de logements abordables (<i>directive du Comité des services communautaires et de protection -18 juin 2020</i>).	Non commencé	T3 2021	T2 2022	Nécessaire
	Résultats à soumettre au Conseil					
		<ul style="list-style-type: none"> • Informer le Comité et le Conseil des nouvelles possibilités de financement pour l'aménagement de logements abordables. • Soumettre au Comité et au Conseil la Stratégie d'investissement pour le logement abordable de 2021 et de 2022 aux fins d'approbation. • Fournir au Comité et au Conseil de l'information sur les projets de logement sélectionnés pour recevoir des fonds d'immobilisations ou du financement préalable à l'aménagement en 2021 et 2022. • Fournir au Comité et au Conseil de l'information sur le cadre réglementaire et incitatif pour les projets d'aménagement de logements abordables en collaboration avec le secteur privé. • Rendre compte au Comité et au Conseil de la faisabilité pour la Ville d'être titulaire des baux principaux conclus avec des propriétaires du secteur privé la première année de location. 				
Préserver les logements abordables existants	9	Rendre compte au Conseil des besoins en réparations majeures du parc de logements communautaires financés par la Ville à effectuer à court et à long terme, des options de financement et des stratégies pour répondre aux besoins en immobilisations au fil du temps (<i>stratégie 1.1.A</i>).	Non commencé	T3 2021	T2 2022	Sans objet
	10	Créer des initiatives qui favorisent la régénération,	En cours	T1	T4	Sans objet

		l'efficacité et la viabilité à long terme des logements communautaires à l'intention des fournisseurs de logements communautaires subventionnés par la Ville lorsque les contrats d'exploitation et les hypothèques arrivent à échéance (<i>stratégie 1.1.B</i>).		2021	2022	
	11	Réaliser un examen approfondi des forces et des faiblesses des fournisseurs de logements communautaires et examiner les possibilités et les difficultés au sein du secteur (<i>stratégie 1.1.C</i>).	Non commencé	T1 2022	T4 2022	Sans objet
	12	Procéder à un exercice de visualisation des économies d'échelle (<i>stratégie 1.1.C</i>).	Non commencé	T3 2021	T2 2022	Sans objet
<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>						
	13	Explorer d'autres possibilités de financement afin d'étendre aux fournisseurs de logements abordables régis par la Ville l'utilisation de son système de planification des actifs (Asset Planner) créé à l'intention des fournisseurs de logements sociaux (<i>stratégie 1.1.A</i>).	Non commencé	T2 2021	T3 2021	Nécessaire
	14	Explorer la possibilité d'élargir le programme de subvention <i>Rénovations Ontario</i> en 2021 afin de le rendre accessible aux fournisseurs de logements communautaires financés par la Ville et de répondre ainsi aux besoins d'accessibilité des résidents (<i>stratégie 1.1.B</i>).	En cours	T2 2021	T4 2021	Sans objet
	15	Favoriser les services partagés et les fusions, s'il y a lieu, pour soutenir la durabilité des logements sociaux (<i>stratégie 1.1.C</i>).	En cours	s. o.	T4 2022	Sans objet
		Résultats à soumettre au Conseil				
		<ul style="list-style-type: none"> Rendre compte au Comité et au Conseil des besoins en réparations majeures du parc de logements communautaires à effectuer à court et à long terme. 				
Assurer et accroître l'abordabilité	16	Déterminer les besoins en matière d'allocations et de soutien au logement en fonction des tendances actuelles et futures (<i>stratégie 1.3.B</i>), soumettre au Comité et au Conseil au T2 2021 des recommandations pour la refonte des programmes municipaux de subventions au logement et recenser d'autres sources de financement éventuelles à soutenir afin d'accroître le nombre de ménages recevant de l'aide financière.	En cours	s. o.	T2 2021	Nécessaire

<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>						
	17	Collaborer avec le gouvernement provincial à la mise à jour de la législation afin de permettre le transfert de la subvention au loyer (établi en fonction du revenu) et à redéfinir des types d'allocations et de soutien au logement qui répondent à la Norme de niveau de service d'Ottawa (<i>stratégie 1.3.B</i>).	En cours	T1 2021	T4 2022	Sans objet
	18	Analyser et mettre à jour l'échelle des loyers des nouveaux logements abordables afin de mieux répondre aux besoins des ménages en matière d'abordabilité (<i>stratégie 1.3.B</i>).	Non commencé	T2 2021	T4 2021	Sans objet
	Résultats à soumettre au Conseil					
	<ul style="list-style-type: none"> Formuler des recommandations pour le Comité et le Conseil sur la refonte des programmes municipaux de subventions au logement et recenser des sources de financement. 					
Augmenter la capacité des programmes de lutte contre l'itinérance	19	Créer de concert avec le milieu un plan qui définit les buts, les objectifs, les tactiques et les résultats pour éliminer l'itinérance chronique des familles (<i>directive du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020</i>).	Non commencé	T2 2021	T2 2022	Sans objet
	20	Analyser l'usage de l'outil <i>Service Prioritization Decision Assistance Tool</i> pour le secteur de l'itinérance (<i>recommandation du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020</i>).	Non commencé	T4 2021	T2 2022	Sans objet
	21	Effectuer une analyse des coûts-avantages liés à investir (frais d'immobilisation et de fonctionnement) dans une nouvelle maison de transition pour les familles (<i>stratégie 2.2.B</i>) et rechercher du financement en fonction des directives du Comité et du Conseil.	En cours	s. o.	T2 2022	Nécessaire
	22	Travailler en collaboration avec les organismes participant à Logement d'abord au renforcement des politiques et des procédures en donnant suite aux recommandations suivantes de l'évaluation de 2019 de la conformité du programme municipal de Logement d'abord (<i>stratégie 2.3.B</i>) : <ul style="list-style-type: none"> Réviser les définitions de l'itinérance chronique Créer une stratégie à long terme pour le recensement et l'approvisionnement en logements du secteur privé. 	En cours	s. o.	T2 2022	Non nécessaire

23	Maintenir une approche coordonnée à la question des campements/personnes vivant sans abri et assurer des services de proximité adéquats et coordonnés des travailleurs de rue.	En cours	n/a	T4 2022	Non nécessaire
<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>					
24	Mettre à jour et appliquer les normes sur les refuges d'urgence; créer et mettre en œuvre des normes sur l'hébergement de transition afin de communiquer aux exploitants de ces refuges et aux clients des lignes directrices et des attentes claires sur les services qui y sont offerts (<i>stratégie 2.2.B</i>).	En cours	T1 2021	T4 2022	Non nécessaire
25	Adopter un modèle de financement global ou hybride pour tous les refuges (<i>stratégie 2.2.B</i>).	En cours	s. o.	T2 2021	Non nécessaire
26	Réaliser un sondage sur la satisfaction des clients des refuges (<i>Vérification du vérificateur général de la gestion des refuges d'urgence par les fournisseurs - gestion des contrats, 2017</i>) (<i>stratégie 2.2.B</i>).	En cours	T4 2020	T2 2021	Non nécessaire
27	Suivre les directives du gouvernement fédéral en ce qui concerne le dénombrement des personnes en situation d'itinérance en 2021 ou utiliser une autre méthode de dénombrement, et présenter un rapport au secteur et au public à l'automne 2021 (<i>stratégie 3.1.A</i>).	Non commencé	En attente	À déterminer	Nécessaire
Résultats à soumettre au Conseil					
	<ul style="list-style-type: none"> • Soumettre au Comité et au Conseil un plan pour réduire l'itinérance chronique des familles, y compris analyser les coûts et les avantages d'investir dans une nouvelle maison de transition pour les familles. • Remettre au Comité et au Conseil un compte rendu de l'évaluation de la conformité des organismes participant au programme Logement d'abord. <ul style="list-style-type: none"> ○ Analyser l'utilisation de l'outil <i>Service Prioritization Decision Assistance Tool</i>. ○ Créer une stratégie à long terme pour le recensement et l'approvisionnement en logements du secteur privé. ○ Réviser les critères d'admissibilité au programme Logement d'abord. • Recommander au Comité et au Conseil d'approuver les normes révisées sur les refuges d'urgence et les nouvelles normes du programme d'hébergement de transition. • Fournir au Comité et au Conseil les données sur le dénombrement de 2021 des personnes en situation d'itinérance (si le dénombrement a lieu). 				

Intégrer des services et coordonner l'accès à ceux-ci	28	Rendre compte au Comité et au Conseil du processus de consultation entourant l'examen de l'approche d'accès coordonné aux programmes d'hébergement qui connaissent du succès, comme le Centre d'enregistrement des logements sociaux (<i>directive du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020</i>).	Non commencé	T1 2021	À déterminer	Nécessaire	
	29	Mettre en œuvre un processus de consultation approuvé par le Conseil et créer un modèle de guichet unique pour faciliter l'accès des résidents aux services et éviter le dédoublement des procédures; formuler des recommandations pour un système d'accès plus efficace pour les résidents (<i>stratégie 1.3.A</i>).	Non commencé	T3 2021	T4 2022	Nécessaire	
	30	Collaborer avec les organismes communautaires pour élargir et aligner l'accès coordonné au réseau des services pour les personnes itinérantes et l'harmoniser aux autres points d'accès des programmes d'allocations et de soutien au logement [y compris le logement social] [<i>stratégie 2.3.B</i>].	Non commencé	T2 2021	T3 2022	Nécessaire	
	31	En partenariat avec l'Alliance pour mettre un terme à l'itinérance, cartographier le système actuel et déterminer des possibilités d'intégration afin d'accroître la coordination et de réduire les lacunes de service et les dédoublements [y compris établir la feuille de route du parcours des clients] [<i>stratégie 3.1.B</i>].	En cours	s. o.	T1 2021	Non nécessaire	
	<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>						
	32	Élargir l'utilisation du Système d'information sur les personnes et les familles sans abri [SIPFA] aux organismes qui offrent des programmes de lutte contre l'itinérance [<i>stratégie 2.3.B</i>].	Non commencé	T2 2021	T4 2022	Nécessaire	
	Résultats à soumettre au Conseil						
	<ul style="list-style-type: none"> Fournir des renseignements au Comité et au Conseil sur le processus de consultation entourant les procédures d'accès coordonné aux services et présenter un rapport sur les résultats de la consultation. 						
Répondre aux besoins des communautés	33	Travailler avec des partenaires communautaires afin de mettre fin à l'itinérance des anciens combattants, d'ici mars 2022 [<i>stratégie 2.2.A</i>].	En cours	T1 2021	T1 2022	Nécessaire	
	34	Collaborer avec Vers un chez-soi Ottawa pour appliquer les	Non	T3	T4	Nécessaire	

autochtones et des groupes en quête d'équité		recommandations visant les jeunes : 1. Accroître les services de sensibilisation dans la rue pour établir des ponts avec les jeunes qui passent par la halte-accueil, 2. Réviser les lignes directrices de la procédure d'accès coordonné pour les jeunes, 3. Sensibiliser davantage aux interventions et aux pratiques fondées sur des données probantes et en accroître la compréhension [<i>stratégie 2.2.A</i>].	commencé	2021	2022		
	35	Collaborer avec le Conseil consultatif communautaire autochtone pour donner suite aux recommandations visant la communauté autochtone : Fournir de l'aide et des ressources pour lancer un plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance pour les Autochtones; [<i>stratégie 2.2.A</i>]	Non commencé	T3 2021	T4 2022	Nécessaire	
	<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>						
	36	Inclure dans les ententes de service et de financement conclus avec les Services du logement une exigence visant la reconnaissance et la promotion [i] des lignes directrices décrites dans la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres lorsqu'elle sera rendue publique et [ii] des principes qui seront définis par le Secrétariat de lutte contre le racisme [<i>directive du Conseil - 15 juillet 2020</i>].	Non commencé	À déterminer			Sans objet
		<p>Résultats à soumettre au Conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> Remettre au Conseil dans le cadre des rapports d'étape annuels sur le plan décennal une mise à jour sur les mesures prises pour réduire visiblement l'itinérance chez les anciens combattants. Mettre à jour les ententes de service et de financement pour y inclure des exigences précises conformes à la Stratégie sur la condition féminine et l'équité des genres et la Stratégie de lutte contre le racisme lorsque celles-ci seront rendues publiques. 					
Mesures générales	37	Chaque année, fournir un rapport d'étape au Conseil municipal et au public portant sur les réalisations du plan décennal [<i>stratégie 3.1.A</i>] et sur les modifications recommandées au plan de travail.	En cours	s. o.	T2 2022	Sans objet	
	38	Engager le secteur du logement et de la lutte contre l'itinérance dans la planification post-pandémique des systèmes pour s'assurer que la conception et la prestation des programmes et des services sont adaptées pour répondre aux besoins de la collectivité.	Non commencé	T3 2021	T2 2022	Sans objet	

39	Consulter les partenaires communautaires pour examiner la surveillance continue des activités dans le cadre du Plan décennal pour le logement et la lutte contre l'itinérance et élaborer un modèle de gestion communautaire partagée.	Non commencé	T2 2021	T4 2021	Sans objet
40	Examiner la fonction d'entité communautaire et de conseil consultatif communautaire au sein du programme municipal Vers un chez-soi et explorer les avantages possibles d'une entité communautaire ou d'un conseil consultatif communautaire [externe à la Ville] dirigé par le milieu communautaire. Rendre compte au Conseil des résultats et formuler des recommandations [<i>directive du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020</i>].	Non commencé	T3 2021	T2 2022	Nécessaire
<i>Soutenir le travail relié aux politiques, au financement et aux données</i>					
41	Préparer un plan financier à long terme pour le logement et la lutte contre l'itinérance qui s'harmonisera au Plan décennal pour le logement et la lutte contre l'itinérance et en appuiera les mesures visant à améliorer l'accès au logement et l'abordabilité et déterminera des formules de financement pour aider les personnes à sortir de l'itinérance [<i>stratégie 3.2.C</i>].	En cours	s. o.	T1 2021	Sans objet
42	Faire en sorte que les données sur le logement sont publiées en temps opportun [<i>stratégie 3.1.A</i>]. Consulter les partenaires communautaires au sujet des données à inclure dans la base de données ouverte d'Ottawa et à publier [<i>directive du Comité des services communautaires et de protection - 18 juin 2020</i>].	En cours	s. o.	T4 2021	Sans objet
Résultats à soumettre au Conseil					
<ul style="list-style-type: none"> • Fournir au Comité et au Conseil un rapport d'étape annuel sur les réalisations du Plan décennal pour le logement et la lutte contre l'itinérance au cours du T1 et du T2. • Soumettre au Comité et au Conseil un plan financier à long terme permettant aux Services du logement de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan décennal. • Fournir au Comité et au Conseil un rapport sur l'examen et les recommandations relatives à une entité communautaire ou un conseil consultatif communautaire dirigé par le milieu communautaire et un modèle de gestion communautaire partagée du plan décennal. • Fournir de l'information au Comité et au Conseil sur la stratégie de gestion des données des Services du logement et sur l'accès public des données ouvertes. 					